

# FINI, LES SOUCIS !

Une coopérative d'artisans qui facilite votre quotidien !

« Artisanat à domicile » ou tout l'art de vous proposer des artisans-experts qui œuvrent dans 4 grands domaines d'activités. Pour une économie de proximité, la coopérative d'artisans d'Indre-et-Loire vous propose de faire appel à son groupement d'entreprises en fonction de vos besoins d'assistance, d'entretien, ou de dépannage. Voyons comment cela s'articule et avec quels avantages.

## Quelques chiffres

Créée en juillet 2009 à l'initiative de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et avec le concours de la Chambre Nationale de l'Artisanat et des Travaux Publics (CNATP), la coopérative « Artisanat à domicile » bénéficie de l'agrément « service à la personne » délivré par la Direction Départementale du Travail, lui permettant ainsi de faire bénéficier à sa clientèle de 50 % de réduction d'impôt.

Elle réunit aujourd'hui 51 entreprises réparties sur l'ensemble du département. À la fin de l'année 2012, 1 815 clients lui avaient déjà fait confiance.

## Un service sur mesure aux avantages non négligeables pour vous particulier...

Aujourd'hui « Artisanat à domicile » vous propose l'intervention de professionnels qualifiés, enregistrés au répertoire des métiers dans des secteurs très différents tels que, l'assistance informatique, l'entretien de votre jardin, le

dépannage et les travaux d'intérieur, l'entretien de votre habitation. Pour plus de réactivité et de souplesse, la coopérative sollicite l'entreprise installée la plus proche de chez vous.

Précisons que tous les intervenants sont dotés d'un véritable savoir-faire, de compétences certifiées, d'une expérience professionnelle reconnue. Par ailleurs, ils se déplacent avec leur propre matériel pour une efficacité maximale au cours de leur mission. Autant de critères nécessaires, vérifiés et validés avant leur intégration au sein de la coopérative et qui sont pour vous, gage de qualité dans le travail réalisé.

Pour aller plus loin, l'entreprise intervenante s'attache également à vous apporter sa part de conseil, de suggestions et de solutions pratiques qui pourront vous être utiles une fois sa mission achevée. Rien n'est donc laissé au hasard...

## Mais alors, comment trouver près de chez vous l'artisan qu'il vous faut ?

Prestation de service ponctuelle ou à l'année, deux solutions s'offrent à vous : vous pouvez contacter directement la coopérative au 02 47 25 24 47 et vous serez dirigé directement vers l'entreprise pouvant répondre à votre besoin. Ou alors, nous vous invitons à visiter le site [www.artisanat-a-domicile.com](http://www.artisanat-a-domicile.com). Vous aurez ici, la possibilité de consulter entre autres, les grilles tarifaires uniques par secteur d'activité, de contacter directement l'artisan le plus proche de votre habitation, ou encore de remplir un formulaire de demande de devis gratuit. Dès lors que ce dernier est transmis, sachez que l'artisan consulté s'engage à vous apporter une réponse dans un délai de 48 h. Quant au mode de règlement de sa prestation, celui-ci est à votre convenance. Chèque bancaire ou postal, CESU pré-financé ou virement, la coopérative vous laisse le choix.

## ARTISANAT À DOMICILE

Vous le constatez, faire appel à « Artisanat à domicile », c'est :

- Profiter de vraies compétences,
- Avoir un interlocuteur unique,
- Être dispensé de toute démarche administrative,
- Bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 %\* et d'une TVA à 7 % sur le bricolage et entretien de la maison... encore un plus !

N'est-ce pas là tout ce que vous attendez de la part de votre coopérative quand il s'agit de répondre avec efficacité et réactivité à vos besoins ?

\* au 1<sup>er</sup> juillet 2013, la TVA sur le jardinage et l'informatique passe à 19,6%

## Témoignage



### 1. Comment avez-vous eu connaissance de cette coopérative ?

Au détour d'une conversation entre amis. Ces derniers venaient de bénéficier des services de la coopérative pour l'entretien de leur jardin et semblaient pour le moins satisfaits.

### 2. Quel était votre besoin ?

Sur le pignon « est » de notre maison, nous avons laissé courir une vigne vierge. À l'automne dernier, celle-ci demandait à être taillée. N'ayant pas le temps ni même le matériel adéquat pour accéder à l'extrémité du pignon, mon mari et moi avons préféré faire appel à un professionnel. Nous avons ajouté à son intervention, l'évacuation des feuilles mortes.

Et, au printemps, constatant que notre tondeuse demandait une sérieuse révision avant la première tonte, nous avons naturellement repris contact avec ce même artisan.

### 3. Comment vous êtes-vous mis en relation avec cette entreprise ?

Nous avons contacté la coopérative qui elle, nous a communiqué les coordonnées de

l'artisan pouvant répondre à notre besoin et étant le plus proche de notre domicile. Dans un intervalle de 3 jours, le devis était validé par nos soins et le travail réalisé.

### 4. En quelques mots, quels bénéfices tirez-vous de ce partenariat entre vous et la coopérative ?

L'utilisation des services de cette coopérative nous permet de faire appel à un artisan qualifié dans son secteur d'activité, ce qui est un gage de qualité. Mais aussi, cela nous évite toutes démarches administratives qui apparaissent comme un obstacle dans notre quotidien. Bien sûr, bénéficier de 50 % de réduction d'impôt, nous a aidés largement dans notre prise de décision.

### 5. Comptez-vous recourir à « artisanat à domicile » pour la réalisation de nouvelles prestations ?

Mon mari et moi avons tout récemment refait appel à la coopérative pour la mise en place de notre nouveau PC informatique puisque nous souhaitions une mise en route de l'ensemble du matériel en bonne et due forme. Nous n'excluons pas dans l'avenir, l'intervention ponctuelle d'un professionnel pour le nettoyage de nos vitres et baies, tâche plus conséquente.

50%\*  
de réduction d'impôt

\* Suivant loi de finance en vigueur



## ASSISTANCE INFORMATIQUE

- Livraison et installation de matériels informatiques
- Dépannage et réparation à domicile
- Initiation à Internet ou à l'utilisation de votre ordinateur...



## ENTRETIEN DU JARDIN

- Tonte de pelouse
- Taille de haies
- Ramassage de déchets végétaux
- Arrosage, bêcheage
- Taille et entretien des massifs
- Entretien des allées...



## DÉPANNAGE ET TRAVAUX D'INTÉRIEUR

Toute intervention de moins de 2 heures :

- fixer une étagère,
- assembler un meuble,
- changer un joint ou une ampoule,
- remettre d'aplomb une porte...



## ENTRETIEN DE LA MAISON

- Tous travaux ménagers :
- ménage régulier ou ponctuel, nettoyage de vitres, de vérandas, de sols et de moquettes, remise en état après travaux, nettoyage de printemps...